

CODE DE VIE



Le code de vie concerne toute personne, impliquée d'une façon ou d'une autre, dans une des activités suivantes: le Jam de cirque ; l'Entrainement libre; les Ateliers de cirque social; Cirko-Vélo; les Créations collectives; les Services créatifs; Cirkaskina; tout autre projet ou activité encadrée par Cirque Hors Piste.



Mission

Cirque Hors Piste (CHP) est un organisme montréalais dédié à l'intervention sociale par le cirque, nous offrons un espace alternatif et inclusif de création aux jeunes ayant un parcours de vie marginalisé, et ce, depuis 1995. L'organisme favorise l'apprentissage personnel et social par le biais des arts du cirque. Leader en cirque social au Québec et au Canada, CHP est reconnu comme un ambassadeur incontournable du mouvement de l'art social.

Valeurs

Créativité : Cirque Hors Piste favorise la découverte de nouvelles avenues en laissant place à l'expression de soi, au rêve et à l'imaginaire.

Sécurité : Cirque Hors Piste créé un lieu privilégié, voire magique, propice à l'expérimentation et à la prise de risque dans un souci d'intégrité physique et psychologique.

Confiance : Cirque Hors Piste soutient et encourage la participation collective et favorise le développement de liens sociaux au travers ses activités.

Plaisir : Cirque Hors Piste, par la diversité de ses activités, favorise le divertissement, le jeu et le rire.

Appartenance : Cirque Hors Piste créé un espace d'appartenance où les personnes accueillies sont au cœur du projet.

Gestion participative : Cirque Hors Piste propose un mode de gestion favorisant l'implication des participant.es et des membres de son équipe

Principes généraux

Ce code de vie s'inspire du code d'éthique des employé.es de CHP, de la politique des employé.es et des valeurs de l'organisme, ainsi que sur la notion de consentement. Il repose sur les principes suivants:

1. **Dignité et respect de l'identité**
2. **Espace sécuritaire sur le plan physique**
3. **Espace sécuritaire sur les plans émotionnels et sexuels**
4. **Responsabilité sociale**
5. **Intégrité**
6. **Espace sécuritaire en ligne**
7. **Lien de commerce**

L'énoncé de chacun des principes est suivi d'une définition et d'une liste non-exhaustive de normes de conduite qui devraient toujours guider les actions des personnes fréquentant CHP.

1. Dignité et respect de l'identité

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à démontrer une attitude respectueuse envers les droits fondamentaux, la dignité, l'identité et la culture de tous les individus. CHP s'engage à fournir des lieux sécuritaires et inclusifs, à offrir des possibilités aux participant.es et au personnel qui s'identifient comme racisé.es, de même qu'à appuyer l'entière participation et la pleine sécurité de tous.t.es. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 1.1 Faire preuve de discrétion et de tact en ce qui concerne la vie privée des personnes qui fréquentent l'espace CHP;
 - 1.2 Reconnaître la situation de vie complexe, la vulnérabilité et la précarité de certain.es participant.es des activités de Cirque Hors Piste et s'engager à faire preuve de discernement dans ses relations avec eux.elles;
 - 1.3 Reconnaître la mixité des lieux et la volonté de créer un espace inclusif et sécuritaire.
-

2. Espace sécuritaire sur le plan physique

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à collaborer au maintien d'un espace sécuritaire sur le plan physique. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 2.1 S'assurer d'être dans un état physique, mental et/ou émotionnel sécuritaire pour la pratique du cirque. Dans le cas contraire, l'équipe de CHP est disponible pour aider à adapter la pratique, sauf pour les activités d'Entraînement libre qui demande de la part de la personne un niveau d'autonomie et de responsabilité plus élevé;
 - 2.2 Respecter l'intégrité des lieux et du matériel, rangement adéquat, respect de l'espace dédié au cirque et de l'espace milieu de vie, respect de l'espace sonore (volume de la musique etc.).
-

3. Espace sécuritaire sur les plans émotionnels et sexuels

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à collaborer au maintien d'un espace sécuritaire sur les plans émotionnels et sexuels. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 3.1 Éviter dans la mesure du possible d'exposer les participant.es de Cirque Hors Piste à la consommation d'alcool et de drogues;

- 3.2 Éviter les rapports de séduction envers les participant.es de CHP;
 - 3.3 S'abstenir de toutes formes d'harcèlement psychologique et/ou sexuel. Iel est encouragé.e à avertir une personne de l'équipe CHP si iel est témoin ou ressent un inconfort face à une dynamique de pouvoir entre deux personnes ou si iel en est victime;
 - 3.4 S'assurer d'être vêtu d'une façon appropriée à la pratique du cirque. Iel s'assure que sa poitrine, ses organes génitaux et ses fesses soient couvertes, tout genre confondu;
 - 3.5 Avoir conscience que la nudité peut être source d'inconfort chez certaines personnes.
-

4. Responsabilité sociale

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à démontrer une ouverture et une responsabilité à l'égard de la communauté au sein de laquelle iel est accueillie. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 4.1 Comprendre que par sa présence, iel fait partie d'une communauté faisant la promotion de la justice sociale, de l'acceptation, de l'autonomie, de l'auto-détermination et du respect des personnes et qu'iel participe ainsi au réseau de soutien et d'entraide de toute une communauté;
 - 4.2 Comprendre la nature communautaire historique du lieu qui l'accueille qui va au-delà d'un simple lieu d'entraînement;
 - 4.3 Faire preuve d'ouverture à discuter avec l'équipe de CHP des liens créés entre artistes et participant.es en dehors des activités. Reconnaître que le cirque social est souvent une zone grise entre la vie personnelle des artistes et des participant.es ainsi que leur vie professionnelle et leurs démarches de cheminement social.
-

5. Intégrité

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à faire preuve d'intégrité et de respect envers les autres. Iel ne fait pas de fausses représentations au sujet de ses qualifications, de son expérience, de son pouvoir ou d'autres dimensions et qui lui permettrait d'en tirer avantage. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 5.1 Reconnaître toute propriété intellectuelle, artistique ou autre qui ne lui appartient pas et dont iel fait usage;

- 5.2 Avoir conscience que son propre système de croyances, ses valeurs, ses besoins, ses limites et toute autre dimension pourraient affecter sa participation aux activités de CHP ou ses relations avec toute personne concernée par les activités de CHP.
-

6. Espace sécuritaire en ligne

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à collaborer à l'installation d'un espace sécuritaire en ligne. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 6.1 Faire preuve de discernement sur les réseaux sociaux envers les participant.es de CHP et veiller à se protéger dans sa vie privée;
 - 6.2 Faire bon usage des différents groupes Facebook et Messenger liés à CHP;
 - 6.3 Respecter le droit à l'image des personnes fréquentant Cirque Hors Piste en obtenant au préalable leur autorisation à publier.
-

7. Lien de commerce

Toute personne qui fréquente CHP s'engage à respecter la nature du lieu communautaire qui le reçoit en évitant d'avoir recours à la sollicitation pour son bénéfice personnel. Ce principe inclut, sans se limiter, le fait de :

- 7.1 Éviter de faire de la promotion de produits et services payants et de créer tout lien marchand avec les participant.es de CHP;
 - 7.2 Respecter les espaces dédiés à la promotion de spectacles et d'activités et demander à l'équipe de CHP avant d'y afficher sa publicité.
-

Descriptif de certaines activités concernées par le code de vie

Les Ateliers de cirque social - En plus d'être un lieu de découverte, d'initiation et d'apprentissage de différentes techniques de cirque (acrobatie, jonglerie, aérien, etc.), les Ateliers de cirque social sont aussi un lieu d'expression, d'échanges et de rencontres. Public cible: jeune 15-30 ans en situation de grande précarité.

Les Créations collectives- Le volet des Créations collectives offre à des jeunes en situation d'itinérance ou de précarité l'expérience d'un processus de création de cirque en groupe avec un objectif de pré-employabilité. Ce processus de création se termine par un spectacle présenté dans la communauté.

Cirko-Vélo- Le volet Cirko-Vélo vise à la fois l'intervention de première ligne auprès de jeunes en situation d'itinérance et une meilleure cohabitation sociale dans des zones où il y a présence de tensions entre résident.e.s, commerçant.e.s et personnes marginalisées. En plus de Cirko-Vélo, des présences régulières dans les organismes avec qui nous collaborons permettent de rencontrer les jeunes directement dans leur milieu, créer des liens avec ces dernier.e.s et faire connaître l'ensemble des activités offertes par CHP.

Le Jam de Cirque - L'espace Jam de cirque offre un environnement d'entraînement aux artistes professionnel.le.s et de mentorat à nos participant.e.s aux ateliers de cirque social qui souhaitent développer leurs compétences circassiennes avec l'aide d'artistes de cirque professionnel.le.s.

L'Entraînement libre - Notre nouveau programme d'entraînement libre offre aux artistes de cirque l'opportunité de s'entraîner de manière autonome tout en fournissant l'équipement circassien de base. Dans un esprit d'échange et de rencontre, les artistes pourront parfaire leur art dans une ambiance conviviale et créative.

Les Services créatifs- Nos services créatifs jumellent artistes professionnel.les, artistes de la relève et jeunes en situation précaire afin d'offrir animations, spectacles, ateliers de cirque et activités "teambuilding" au grand public.

Cirkaskina- Réseau national de cirque social avec comme objectifs de faciliter les activités de réseautage entre les jeunes, les praticien.nes, les chercheur.es et les gestionnaires de cirque social, mais aussi de promouvoir et de renforcer la reconnaissance des arts du cirque comme outil de transformation sociale.

Définitions

Employé.e de CHP- Personne salariée à Cirque Hors Piste.

Participant.e- Personne qui participe aux activités d'intervention en cirque social ou qui est un artiste issu du cirque social en voie de professionnalisation.

Artiste- Personne qui est inscrite à l'Entraînement libre, qui est engagée dans un Services Créatifs ou qui participe au Jam de cirque comme artiste de cirque professionnel.les.

Tu vis une situation problématique en lien avec le code de vie? Tu es témoin d'une situation? Tu te questionnes sur une situation en lien avec le code de vie?

N'hésite pas à communiquer avec les personnes ressources suivantes:

- Éliza Lance- Responsable des services aux artistes
Eliza.lance@cirquehorspiste.com
- Karine Lavoie- Directrice générale
karine.lavoie@cirquehorspiste.com

Cirque Hors Piste s'engage à protéger la confidentialité des renseignements relatifs à une plainte ou à un signalement lié au code de vie.